

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 18 MARS 2025

Afférents au Bureau Syndical	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	07

L'an deux mille vingt-cinq
et le 18 mars
à 17 heures 00, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET

Date de la convocation
03 mars 2025

Nombre de Membres présents : 07

Madame/Monsieur : Roland CANIVENQ, Michel MEIS, Francis CHAUMONT, Jean-Michel THIRY, Joël CARRE, Thierry NOCTON.

Date d'affichage
03 mars 2025

Absents excusés : Maxime SOUDANT, Hubert RENOLLET, Agnès MERCIER, Marie-France KUBIAK.

Objet de la Délibération

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ
TRAVAUX SUR LE
RESEAU D'EAU
POTABLE DU SSE
2025-2027**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU
POTABLE DU SSE 2025-2027**

Vu la délibération n° 2023-25 modifiant le règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération n° 2020-19 donnant délégation au Bureau pour approuver les
dossiers de consultation et les procédures de consultation pour les opérations inscrites
au budget, dans le respect du règlement de la commande publique du Syndicat,

Considérant l'analyse des résultats de la consultation relative à ce marché lancée fin
2024, sur proposition du Président :

Le Bureau, après en avoir délibéré, attribue ledit marché à la société STPVENCE et
autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Président,


Jean-Pol RICHELET

VOTE :

POUR : 07
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2025-03**

après dépôt en Sous-
préfecture
Le 20 mars 2025
et publication ou
notification

Du 20 mars 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal
administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 008-240800912-20250318-B202503-DE